

# SEANCE 4. L'IMPLICATION DES CITOYENS DANS L'ACTION PUBLIQUE URBAINE : ENJEUX ET MODALITES DE LA PARTICIPATION

**Pauline Gaullier, Chercheuse en sciences sociales, Coordinatrice des activités de l'association Peuples des villes**

**et**

**Camille Gardesse, Maître de conférences Ecole d'urbanisme de Paris - Université Paris Est), Chercheuse au Lab'Urba**

**2016**

*L'action urbaine, parce qu'elle concerne le cadre de vie des habitants, fait l'objet d'une attention particulière en termes de participation citoyenne. Il existe en France différents dispositifs qui encadrent les échanges entre les citoyens et les porteurs des projets urbains. Cependant, ces dispositifs tendent à limiter la participation. Cette séance revient sur les principes essentiels de la participation citoyenne et les analyse à partir de cas d'étude, faisant par là le lien entre la théorie, les procédures et la pratique. Cette analyse est enrichie par un retour d'expérience d'une professionnelle spécialiste de la conception de dispositifs de programmation participative en urbanisme. Elle y explicite les apports des démarches participatives dans la conception de l'action urbaine.*

## TABLE DE MATIERES

<b>Séance 4. L'implication des citoyens dans l'action publique urbaine : enjeux et modalités de la participation .....</b>	<b>1</b>
1. Enjeux terminologiques : de quoi parle-t-on ? .....	2
2. La participation concrètement : outils et évolution du projet urbain..	6
3. Principes fondateurs de la participation.....	11
4. Interview de Gwennaëlle D'Aboville de l'agence Ville Ouverte .....	17
5. La participation : apports, enjeux et conditions .....	17
Références .....	21
Pour en savoir plus .....	22

## 1. ENJEUX TERMINOLOGIQUES : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Dans le champ de l'action publique urbaine, il est de plus en plus question de « participation des habitants », dans un contexte où les collectivités locales et les acteurs professionnels de l'urbanisme développent des démarches dites participatives, et ce sous l'influence de plusieurs facteurs :

- l'évolution des obligations législatives et réglementaires concernant les processus de projets urbains
- les référentiels des politiques publiques urbaines changent eux aussi et intègrent de plus en plus l'idée de participation des habitants,
- ces évolutions sont en grande partie liées à des mobilisations habitantes, notamment au cours des années 1970, au travers de ce qu'on a appelé les « luttes urbaines ».

Le premier enjeu de cette thématique de la participation des habitants est terminologique.

Cet enjeu renvoie à deux questions :

- La question de la multiplicité des termes employés : on parle de « participation », mais aussi de « concertation », de « consultation » (qui s'est généralisée dans les textes réglementaires), et dorénavant, de plus en plus, de « co-construction », mais aussi de démocratie participative, de démocratie locale : il y a donc un véritable foisonnement de termes ;
- La question du sens de ces termes et des pratiques auxquelles ils renvoient : derrière un même mot, celui de « participation », il existe une kyrielle de dispositifs, d'ambitions, de méthodes, d'outils mais aussi d'intensité de l'implication des habitants dans les projets.

Les chercheurs ayant travaillé sur cette thématique s'accordent sur la nécessité de clarifier les termes employés : Loïc Blondiaux parlait à ce sujet en 2004 d'un « *impensé conceptuel* » (Blondiaux, 2005), que certains ont essayé de dépasser.

On peut retenir une définition générique de la participation comme étant l'implication des habitants dans les politiques publiques et, plus précisément du point de vue de l'urbanisme, dans les démarches d'élaboration et de gestion des projets et des espaces urbains.

La participation marque ainsi l'entrée du citoyen dans des processus d'action publique : *il s'agit de permettre aux membres de la société civile de participer aux décisions ou aux actions qui les concernent.*

Plus précisément, les acteurs des politiques urbaines peuvent aujourd'hui s'appuyer sur un travail de définition des différents niveaux participatifs, de différents degrés d'implication des habitants, travail qui a été conjointement mené ces dernières années par des chercheurs, des associations et des professionnels de l'aménagement. Cette approche a permis de clarifier le sens des mots les plus couramment utilisés dans la réglementation et dans les pratiques d'urbanisme en France.

Ces réflexions ont au départ pris pour référence une échelle proposée à la fin des années 1960 par la sociologue américaine Sherry Arnstein puis l'ont adaptée au contexte français.

Chaque degré que nous présentons correspond à une forme d'implication des habitants, qui intègre les niveaux et formes précédents.

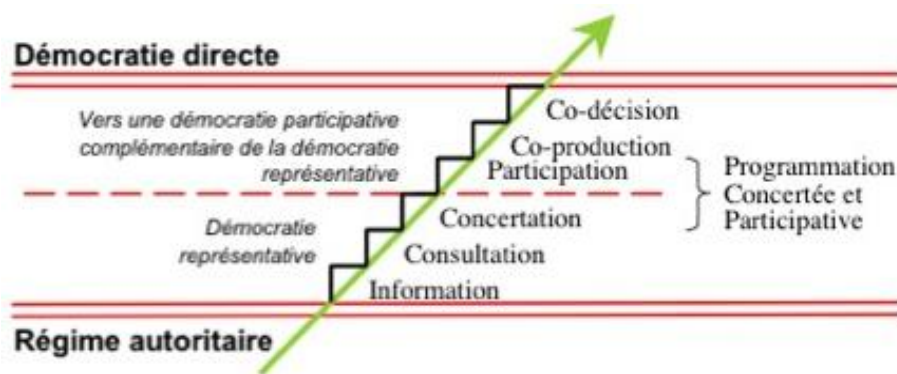


Figure 1. **Les différents degrés d'implication des habitants.** Dimeglio, Zetlaoui-Léger, 2007.

1. **L'information** : il s'agit de porter à la connaissance de tous les différentes données et décisions relatives à un projet. L'information peut prendre différentes formes et supports (diffusion par la presse locale, expositions, site Internet etc.) L'information est à distinguer de la "communication" qui relève d'une stratégie de diffusion de l'information visant à l'orienter.

Souvent considérée comme évidente et comme « inférieure » / mineure en tant que premier degré, l'information est en réalité fondamentale en tant qu'elle permet de construire solidement les autres degrés d'implication. Elle ne va pas de soi, car il n'est pas toujours évident de diffuser les éléments de contenu d'un projet ou les explicitations des arbitrages, elle est donc un degré premier, à considérer pleinement. Par ailleurs, elle nécessite d'accorder une attention particulière aux supports utilisés pour diffuser l'information et au langage mobilisé, afin que l'information soit accessible à tous.

Dans tous les cas, la pertinence des autres degrés dépend de la qualité de l'information qui la précède.

2. **La consultation** : le maître d'ouvrage demande des avis aux habitants après avoir arrêté tout ou partie d'un projet. Le décideur n'est toutefois pas obligé de suivre ces avis. Ainsi, certaines consultations, sous la forme d'enquêtes publiques, ont été rendues obligatoires par la loi, mais elles interviennent généralement alors que le projet est déjà très avancé ; dans ce cas, le seul recours pour les habitants de remettre en question un projet est de type juridique, avec toutes les difficultés que cela suppose en termes de capacité de mobilisation.
3. **La concertation** : la concertation est un processus de discussion organisé entre un ou plusieurs groupes de personnes, de représentants d'acteurs qui échangent, négocient et contribuent directement à l'élaboration d'un projet. La différence avec la consultation c'est qu'il s'agit bien de « faire de concert », de faire ensemble. Pendant longtemps, dans le cadre de la planification urbaine, la concertation est restée limitée aux représentants d'institutions ou de grands organismes (élus, décideurs économiques, techniciens, experts) : il s'agissait donc d'une concertation politico-administrative et technique. Un degré d'ouverture supplémentaire est aujourd'hui atteint lorsque des habitants, organisés en association, sont associés à la réflexion. Cette implication peut leur donner la possibilité d'influer sur les caractéristiques du projet, avant que celui-ci ne soit défini et que des décisions ne soient prises par la maîtrise d'ouvrage.
4. **La participation** : la participation, souvent mal distinguée de la concertation, est le fait de permettre l'implication de tous les habitants ou usagers concernés et qui en expriment le souhait à tous les stades d'élaboration d'un projet.

Autrement dit, à la différence de la concertation, la participation suppose un processus de concertation ouvert à tous les habitants concernés par un projet, et pas seulement aux habitants organisés en association ou constitués en groupes d'habitants.

Si le nombre de personnes concernées est important et que l'on veut s'assurer d'une forme de représentation d'une diversité des profils, un tirage au sort peut être organisé.

5. **La coproduction** : les habitants participent à la réalisation des projets avec les techniciens : ils ne se contentent pas d'exposer des problèmes et de discuter des propositions qui leur sont faites, mais ils définissent les solutions en collaboration avec les professionnels.
6. **La codécision, cogestion** : les élus partagent une partie de leur pouvoir de décision avec les habitants. Ils délèguent volontairement à des instances citoyennes des formes de partage du pouvoir, c'est-à-dire qu'ils acceptent d'être liés par des décisions prises en dehors d'eux. La pratique des enveloppes « budgétaires de quartier » permet par exemple à des

instances de quartier de décider librement de l'utilisation d'une partie, souvent modeste, de l'argent public. Différents processus dits « délibératifs » (les jurys citoyens, les conférences de consensus...) ont également été mis au point depuis plusieurs années par certains pays pour contribuer à une prise en compte de l'avis des citoyens dans l'action publique.

7. **L'autogestion, l'auto-construction** : les habitants, utilisateurs, usagers décident eux-mêmes des projets et les réalisent. Ils s'auto-administrent directement.

Parmi ces différents termes, ceux qui ont été les plus usités durant les années 2000 sont ceux de « concertation » et de « participation » pour des démarches qui relevaient en réalité bien souvent de l'information et de la consultation.

Récemment, les lois et les discours des acteurs publics ont de plus en plus fait référence au terme de co-construction : ainsi, en 2014, de grands organismes institutionnels tels que l'Ademe, le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, l'ANRU et le Ministère du Logement et de l'Égalité des Territoires se sont accordés pour défendre un principe de "co-construction" avec les habitants de l'action publique territorialisée. Cette expression a notamment été mise en exergue par la loi sur la Cohésion urbaine et la Ville de février 2014, en étant associée à la création des "conseils citoyens" dans tous les Contrats de ville et à la mise en place d'une « maison du projet » pour chaque projet de renouvellement urbain – dispositifs qui jusqu'à présent affichaient davantage la participation que ne la mettaient en œuvre.

On peut alors se demander si le recours au terme de "co-construction" manifeste une véritable préoccupation de montée en intensité dans l'échelle de la participation citoyenne et, dans ce cadre, il sera intéressant d'observer quelles vont être les traductions effectives au niveau local de ces préconisations.

Viser la "concertation" ou la "co-construction" avec les habitants ne signifie pas forcément que ce niveau sera atteint sur tous les aspects du projet et à toutes les étapes de celui-ci. Par moments, les habitants ne pourront être qu'informés ou consultés, mais parfois également ils pourront être les instigateurs, les porteurs de projet et on attendra des niveaux s'apparentant à de la cogestion, de l'autogestion ou de l'autopromotion.

Néanmoins, affirmer qu'un projet sera concerté, co-construit/co-produit suppose :

- qu'il le soit sur ses principaux aspects et dans ses temps forts ;
- que sur les éléments ou les moments où l'intensité est moins importante, les habitants seront *a minima* informés de ce qui est en cours ou a été décidé.

*Pour conclure ce premier cadrage* : Parmi toutes les expériences qui sont aujourd'hui appelées « concertation » ou « participation » par les maîtrises d'ouvrage, il apparaît que peu d'expériences correspondent concrètement à de la concertation ou à de la participation : la majorité des dispositifs qui se revendiquent comme tels correspondent en réalité à des niveaux informatifs voire consultatifs.

Choix qui dépend de la volonté et des ambitions en la matière de la maîtrise d'ouvrage et souvent de ses acteurs politiques

Ce qui paraît indispensable, c'est de respecter ce qui est annoncé aux habitants pour construire des relations de confiance pérennes : ainsi, si un décideur annonce qu'un projet va être mené en « concertation » avec les habitants, il apparaît risqué pour la qualité des relations avec les habitants de ne réaliser qu'une démarche de « consultation ».

## **2. LA PARTICIPATION CONCRETEMENT : OUTILS ET EVOLUTION DU PROJET URBAIN**

Nous vous proposons tout d'abord de nous intéresser aux outils qui peuvent être mis en œuvre concrètement pour impliquer les habitants et de voir ensuite comment la prise en compte des apports des habitants, notamment de leur compétence d'usage, peut conduire à une évolution des projets urbains. Pour cela, nous nous pencherons sur deux cas d'étude :

- Le premier s'appuie sur un partenariat entre chercheurs et collectivité locale mis en œuvre dans une ville du Val-de-Marne pour élaborer un diagnostic territorial partagé ;
- Le second exemple concerne un quartier du nord-est parisien où l'implication des habitants a contribué à modifier de façon substantielle un important projet d'aménagement en l'adaptant aux besoins locaux.

Les outils et les dispositifs pour mettre en œuvre la participation sont très nombreux et très diversifiés. Certains sont de nature réglementaire, comme l'enquête publique et les réunions publiques (on peut se référer à l'Article L 300-2 du Code de l'Urbanisme), et passent par l'information. Cette information peut prendre différentes formes et être diffusée à travers divers supports comme la presse locale, des expositions, un site Internet, un forum, des réunions d'informations, etc. D'autres dispositifs peuvent être initiés par les acteurs d'un projet ou des professionnels de la participation intervenant en tant qu'assistance à maîtrise d'ouvrage. Par exemple, peuvent être organisés des débats publics, des ateliers de travail, des balades urbaines, des visites de chantier, des jurys citoyens, des conférences du consensus, des chartes de la participation, etc. Tous ces outils ont des applications différentes et n'ont pas les mêmes effets.

## 2.1. LE GRAND ENSEMBLE OUEST A VITRY-SUR-SEINE DANS LE VAL-DE-MARNE

Le premier exemple est celui de la démarche de recherche action menée dans le grand ensemble ouest à Vitry-sur-Seine dans le Val-de-Marne, au Sud de Paris. Celui-ci nous paraît riche d'enseignements quant aux actions qui peuvent être déployées pour établir un diagnostic de territoire en permettant à des habitants, souvent peu pris en compte par les dispositifs participatifs, de s'exprimer.

Cette recherche action a été effectuée dans le cadre d'un projet PICRI (Partenariat Institution Citoyen pour la Recherche et l'Innovation) associant un laboratoire de recherche public (LAVUE) et une organisation issue de la société civile (Centre SUD), à but non lucratif. Celle-ci avait pour objectif de recueillir le point de vue des habitants par rapport à leur environnement, pour que leurs connaissances, leurs compétences d'usage puissent alimenter les interventions des services d'aménagement de la ville en vue de leur amélioration<sup>1</sup>.

Le quartier Capa Gravier où est mise en œuvre la démarche participative a été construit dans les années 60 dans une zone urbaine sensible. Il est constitué de tours et de barres de logements, en majorité sociaux.

Pour recueillir l'avis des habitants sur leur environnement, des ateliers ont été organisés par une équipe de chercheurs et d'étudiants en architecture de l'Ecole Paris La Villette. Au total, une dizaine d'ateliers se sont déroulés pendant dix mois pour comprendre, du point de vue des habitants, les problèmes du quartier en termes d'espaces publics, d'espaces verts, de bâti, de stationnements, d'usages des espaces par les jeunes, etc., toutes les thématiques touchant à leur vie quotidienne dans l'espace urbain.

Les méthodes proposées dans le cadre des ateliers empruntent à plusieurs techniques : expression libre, expression thématique, balades urbaines, parcours commentés, formalisation des propositions sous forme écrite et visuelle ou encore production de plans.

A l'issue du processus participatif, les conclusions des ateliers ont été présentées par les habitants et l'équipe des chercheurs et étudiants, d'une part à la municipalité lors d'une réunion avec les élus et les services techniques et d'autre part lors d'une fête de quartier où les autres habitants étaient invités à donner leur avis eux aussi.

Plusieurs éléments semblent avoir favorisé l'expression des habitants et leur prise en considération par les acteurs en charge du projet.

- Le cadre des ateliers en préparation de la rencontre avec les services techniques et les élus de la ville a encouragé la prise de parole des habitants (réunions dans une petite salle avec des tables disposées en cercle, partage d'un goûter, etc.) et plus globalement les échanges.

<sup>1</sup> Voir la [note présentation du projet](#), LAVUE, 2010.

- L'intervention d'un prestataire extérieur, ayant une position tierce, de traduction et de médiation par rapport aux acteurs institutionnels et aux habitants, pour organiser la participation a permis une clarification du rôle de chacun. Les chercheurs et étudiants en architecture ont eu un rôle d'appui et d' « outillage » des habitants. En suscitant l'expression de la parole, en aidant à la formulation des observations, des demandes, des propositions, ils ont soutenu concrètement la capacité d'agir des habitants. Cet appui est passé par la production d'outils permettant d'organiser, de synthétiser et de formaliser le diagnostic des habitants (aide à l'élaboration de croquis et de plans notamment).

Ces ateliers ont permis de reconnaître la légitimité des habitants à s'exprimer sur leur environnement. Par ailleurs, en tissant des passerelles entre habitants, élus et services techniques, le processus participatif a entraîné une acculturation de l'ensemble des acteurs impliqués, créant une base d'échanges pour pouvoir à terme renouveler les pratiques de conception du projet urbain.

#### **Pour aller plus loin:**

Voir le court documentaire de la démarche réalisé par Glenn Felix, « [Apprendre à travailler ensemble](#) »<sup>2</sup> d'où émergent les enjeux de reconnaissance que charrient les démarches de concertation des habitants. Cette dimension a été particulièrement soulignée dans le rapport Bacque et Mechmache disponible en ligne<sup>3</sup>.

LAVUE, 2010, [Les cahiers de l'atelier de quartier «Réflexions urbaines et sociales»](#).

LAVUE, 2010, [Renouveler les pratiques de conception du projet urbain: renforcer l'écoute et la coopération entre les professionnels de la ville, les associations et les citoyens en Ile de France](#). Note de présentation. Résumé. Septembre 2010.

## **2.2. LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ PAJOL**

Le deuxième exemple est celui du projet de la Zone d'Aménagement Concerté Pajol, pour lequel la participation des habitants a contribué à modifier le projet d'aménagement initialement prévu par la Mairie de Paris. Cette ZAC se situe dans le Nord-Est de Paris, dans le XVIII<sup>e</sup> arrondissement. Il s'agit d'une ancienne emprise ferroviaire comprenant une halle et une messagerie.

Le quartier souffre d'enclavement, d'un manque d'équipements publics et concentre une importante part de personnes en difficultés économiques et sociales. Le projet d'aménagement s'étend sur environ trois hectares, en bordure des voies ferrées du faisceau de la Gare de l'Est.

<sup>2</sup> « Apprendre à travailler ensemble » - Atelier de quartier à Vitry sur Seine (2010-2011), Un film réalisé par Félix Glenn dans le cadre d'un projet PICRI, en collaboration avec le laboratoire Lavue et la Ville de Vitry sur Seine (Centre SUD / Lavue / Ville de Vitry / Conseil Général d'Ile-de-France). Accessible en ligne : [Partie 1](#), [Partie 2](#).

<sup>3</sup> Bacque M.-H., Mechmache M., 2013, [Le pouvoir d'agir. Pour une réforme radicale de la politique de la ville](#), Rapport pour le ministre délégué chargé de la ville.



C'est l'opposition de la part d'habitants aux premiers projets préparés en chambre par la Mairie de Paris dans les années 1990 qui a impulsé la démarche participative dans ce projet urbain et a fortement influé sur son contenu.

Alors que le projet initial, présenté en 1994, prévoyait la construction de logements et la destruction de la halle, élément patrimonial marquant dans le quartier, la mobilisation d'habitants, regroupés en association, a conduit à une remise à plat du projet dans son ensemble. En effet, ces derniers ont attiré l'attention de la maîtrise d'ouvrage sur les besoins locaux en termes d'équipements et ont permis, par leur interpellation des pouvoirs publics, la mise en œuvre d'un processus de participation.

Face à la contestation (et suite à un changement de majorité politique à la faveur d'élections municipales), la maîtrise d'ouvrage (constituée de la ville et de la municipalité d'arrondissement) a adopté une posture d'écoute et a mis en place au début des années 2000 un dispositif participatif institutionnalisé.

D'un premier projet de ZAC qui prévoyait la construction de 620 logements dans un quartier déjà très résidentiel et la destruction de la halle centrale, la prise en compte des besoins locaux dégagés lors de la démarche participative a conduit à une programmation plus fonctionnelle :

Projet avant concertation	Projet après concertation
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Destruction de la halle</li> <li>• Construction de 620 logements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préservation de la halle</li> <li>• Un collège de 600 élèves</li> <li>• Une auberge de jeunesse de 330 lits</li> <li>• Une Institut Universitaire de Technologie de 5000 étudiants</li> <li>• Une bibliothèque référençant 30 000 ouvrages</li> <li>• 1100 m<sup>2</sup> de locaux d'activités</li> <li>• Un pôle d'entreprises de 5000 m<sup>2</sup> (bureaux)</li> <li>• 9000 m<sup>2</sup> d'espaces verts (dont un jardin couvert sous la halle de 2500 m<sup>2</sup>)</li> <li>• Une esplanade publique de 4000 m<sup>2</sup></li> </ul>

Concrètement, on peut distinguer deux grandes périodes dans le processus participatif qui s'est déroulé entre 2002 et 2009 :

- Dans un premier temps, de 2002 à 2004, la concertation a porté sur le parti d'aménagement ainsi que le parti architectural et paysager du site. A cette occasion, une cellule dite de « prévisualisation »<sup>4</sup> s'est réunie régulièrement pour réfléchir au projet de façon bénévole.

<sup>4</sup> Le groupe de travail était composé d'architectes, d'urbanistes et de sociologues.

- Puis, entre 2004 et 2009, la concertation a porté sur des aspects programmatiques du projet : nombre de travées de la halle à conserver pour que la construction d'un équipement sportif sur le site soit possible, discussions sur la surface et l'emplacement de l'immeuble d'activités, usages et aménagement de la salle de spectacle, notamment.

Une limite importante à ce cas d'étude doit néanmoins être soulignée : les maîtres d'œuvre de la halle estiment en effet qu'ils n'ont pas travaillé avec les habitants. De leur côté, les habitants pensent que s'ils ont pu discuter avec les concepteurs sur leurs propositions, ils n'ont pas vraiment « travaillé » avec eux à leur élaboration. Il semble qu'il y ait une séparation entre les discussions impliquant les habitants sur des éléments programmatiques et le processus de conception des équipements. Néanmoins, il faut noter la présence avec voix délibérative d'un représentant associatif aux jurys de concours architecturaux, qui correspond à une forme de co-décision liée aux éléments de conception.

Dans chacun de ces cas, un certain nombre de critères pratiques peuvent être repérés et servir de références/axes de réflexion pour construire une démarche participative. Ils sont également énoncés par Loïc Blondiaux et Pierre-Yves Guihéneuf<sup>5</sup> :

- La provenance de l'initiative, que ce soit les autorités publiques ou les citoyens... ce qui implique des objectifs différents ;
- Le nombre de personnes concernées ainsi que le caractère ouvert ou sélectif des personnes participant au processus participatif ;
- La durée du « dispositif » de concertation ;
- La formalisation du processus et de ses étapes ;
- La qualité de la délibération, qui peut aller de l'affrontement d'arguments à la recherche de consensus ;
- L'inscription dans le processus décisionnel et l'articulation entre les instances d'implication des habitants et les comités de décision, qui peut être très limitée comme elle peut être déterminante...

Cette présentation non exhaustive des questions à se poser lors de la mise en place de dispositifs participatifs montre bien la grande diversité possible de pratiques d'implication des habitants. En fonction des choix méthodologiques des décideurs ou de la maîtrise d'ouvrage urbaine, les résultats et effets de la participation habitante peuvent sensiblement différer.

Afin d'y réfléchir, des principes directeurs peuvent être énoncés sur la base de travaux de recherche et d'évaluation menés ces dernières années.

<sup>5</sup> Blondiaux L. et Guihéneuf P-Y., 2013, « [Le Développement des pratiques de concertation en France](#) », in Institut de la Concertation, 2013, « [Concertation et participation en France](#) », CITEGO.org.

**Pour aller plus loin :**

Fenker M., Gardesse C. et Zetlaoui-Léger J., 2015, « La participation citoyenne dans les projets d'écoquartiers en France : quels "leviers d'expérimentation" ? », in Mermet, L.; Salles, D. (dir.), *Environnement, la concertation apprivoisée, contestée, dépassée ?*, Bruxelles, Éditions De Boeck, pp. 209-231.

Gardesse C., Grudet I., 2015, « [Continuité et discontinuité de l'implication des habitants dans les écoquartiers : le cas de la Zac Pajol à Paris](#) », in *Développement durable et territoires*, Dossier Participation habitante et écoquartiers, Vol. 6, n° 2, Septembre 2015.

**3. PRINCIPES FONDATEURS DE LA PARTICIPATION**

Précisons d'emblée qu'il n'existe pas de "recette a priori". Les méthodes et les outils pouvant être mobilisés sont nombreux et chaque démarche de participation des habitants doit être envisagée de manière très contextualisée. Néanmoins, les réflexions et les retours d'expériences de ces quinze dernières années convergent pour mettre en exergue un certain nombre de conditions à satisfaire pour organiser des processus collaboratifs intégrant les habitants, en cherchant à maximiser la prise en compte de leurs apports dans les politiques et projets urbains.

**LES SIX PRINCIPES DIRECTEURS**

On peut ainsi identifier six principes directeurs. On constatera le fort degré d'interdépendance existant entre ces principes, qui peuvent être mobilisés aussi bien pour définir les modalités d'organisation des démarches participatives, que pour établir des critères d'évaluation de la portée de telles démarches.

**1. Temporalité :**

Il s'agit de permettre la participation des habitants tout au long du projet urbain, et ce dès l'amont, pendant les phases de diagnostics et d'élaboration d'objectifs. Ce principe se fonde sur l'idée que la continuité des dispositifs participatifs aux différentes étapes du projet est indispensable - l'élaboration d'un projet d'urbanisme s'inscrit dans un temps long, structuré par différentes étapes qui mettent en jeu une pluralité d'acteurs et une diversité d'expertises.

Dans ce cadre, un seul dispositif ou un seul outil de débat, mobilisé à un moment d'un projet ne saurait à lui seul donner une dimension participative à la démarche engagée.

Deux précisions par rapport à ce principe de temporalité :

- Tout d'abord, la mise en œuvre de ce principe implique l'articulation et la cohérence des différents calendriers : opérationnels selon les différentes phases de projet, politiques notamment électoraux, et le calendrier de la démarche participative elle-même

- De plus, La recherche d'une continuité dans le processus participatif ne signifie pas pour autant que le niveau d'implication des habitants reste de la même intensité tout au long du projet. En revanche, il est admis que la démarche participative doit connaître des temps forts, notamment dans les phases précédant une formalisation spatiale et réglementaire. Il est également fondamental que le portage politique, lui, soit pérenne et régulier.

Le cas d'étude de **Vitry** illustre particulièrement l'intérêt de prendre en compte cette dimension de temporalité.

- Tout d'abord, le temps long sur lequel s'est déroulé le processus participatif, plus de 10 mois au total, a permis de prendre le temps de passer par les différentes étapes, d'une information par rapport à la démarche jusqu'à la production d'un diagnostic par les habitants ;
- Au delà de la durée de la démarche, sa continuité est essentielle : les réunions régulières tout au long du processus de projet ont permis de construire un diagnostic étape par étape et de bâtir une réflexion partagée ;

Autre exemple, cette fois-ci à l'étranger : les **tables de concertation de Montréal** qui organisent à l'échelle d'un quartier échanges entre les acteurs locaux, institutionnels ou acteurs issus de la société civile, en vue d'améliorer les conditions de vie.

Ces tables de concertation de quartier sont nées au Canada, suite à une ouverture progressive des processus décisionnels dans les années 1980, soutenues financièrement par La Ville de Montréal.

Les tables sont des dispositifs pérennes qui permettent à la fois de traiter de difficultés structurelles (développement économique et social du quartier, lutte contre la pauvreté, amélioration du cadre de vie et de l'offre de services et d'équipements publics) et de discuter de projets d'aménagement plus ponctuels.

## 2. Inclusion :

Il s'agit de permettre à tout habitant concerné par le débat ou le projet discuté de pouvoir participer, c'est-à-dire d'être sollicité afin de pouvoir être présent dans la démarche participative s'il le souhaite, pour permettre, dans un souci démocratique et de production de délibération, l'expression des divergences et d'une pluralité de positions. Cela peut se traduire notamment de la part des organisateurs des dispositifs par le souci de s'assurer que la diversité des publics concernés a été conviée à participer.

L'inclusion renvoie donc à l'ouverture de la démarche participative et vise à rechercher aussi une certaine représentativité des divers intérêts en jeu dans le

projet. Les oppositions et les divergences doivent pouvoir se faire entendre, le plus en amont du projet possible.

Alors qu'il existe aujourd'hui un grand éventail d'outils et de méthodes facilitant l'inclusion, on constate régulièrement que certaines catégories sociodémographiques sont pourtant peu représentées dans les démarches participatives, et notamment : les actifs, les plus jeunes, les individus issus des classes sociales défavorisées économiquement ou encore les personnes immigrées et de nationalité étrangère :

- soit que l'on ne cherche pas forcément à leur ouvrir les démarches participatives ;
- soit que les moyens logistiques et les méthodes d'échanges utilisés pour y concourir ne s'avèrent pas assez appropriés ce qui renvoie aux enjeux de l'information et de ses modalités de diffusion évoqués dans la première séquence.

Pour exemple, dans le cas de la **ZAC Pajol**, une des limites des dispositifs participatifs mis en œuvre touche précisément à l'inclusion du processus et porte sur les profils des habitants impliqués :

- D'une part des représentants d'associations du quartier regroupés en coordination et
- D'autre part des architectes, urbanistes et sociologues qui se sont bénévolement organisés d'une cellule dite de prévisualisation.
- Au final, les habitants non organisés en association n'ont été sollicités que ponctuellement, à l'occasion de réunions publiques.

De plus, les habitants ayant participé au comité de suivi ont un profil sociologique relativement homogène, qui ne correspond pas à celui de la majorité des habitants du quartier de la chapelle mais renvoie en revanche aux profils globalement majoritairement présents dans les instances de participation : classe moyenne, personnes entre 50 et 65 ans, français, non immigrés.

### 3. **Transparence :**

Il s'agit d'informer largement les participants, notamment en assurant l'accessibilité et la diffusion des informations, et ce sur trois aspects :

- les éléments du projet (techniques et politiques)
- le processus de décision (préciser les différentes étapes de décision, communiquer les arbitrages réalisés, identifier les décideurs)
- les « règles du jeu » du dispositif et ses objectifs

L'information ou la consultation ne sont pas forcément l'apanage des décideurs publics ou privés : les habitants, surtout lorsqu'ils sont organisés sous

la forme de collectifs ou d'associations, prennent fréquemment des initiatives en ce sens – comme on l'a vu avec le cas de la **ZAC Pajol**.

Si l'organisation administrativement compétente n'est donc jamais le seul pourvoyeur d'informations autour d'un projet, les élus doivent personnellement s'engager publiquement auprès de la population lors des moments clefs de prise de décision pour que les habitants puissent comprendre les échanges et les évolutions des projets liées à leur participation.

#### 4. Argumentation :

Il s'agit d'expliquer les arbitrages aux différentes étapes du projet, à partir des réflexions produites par les différents acteurs, autrement dit d'expliquer, de préciser les choix réalisés pour parvenir à une décision, notamment pour définir comment les résultats des études sont pris en compte, ou pourquoi certaines propositions des acteurs de la société civile sont retenues et d'autres non.

Pour cela, il est important de faire la démonstration de la façon dont les résultats des études ou des débats sont pris en compte dans l'élaboration du projet. A travers les modalités de ce critère d'argumentation se jouent la traçabilité des décisions prises et la construction d'un rapport de confiance entre les différents acteurs : les habitants doivent pouvoir apprécier le chemin accompli et le rôle qu'ils ont joué dans l'élaboration du projet.

Dans le cas de la **ZAC Pajol**, chacun a décrit un climat assez souple et décontracté après les crispations du début de l'opération. L'opposition initiale des habitants a bel et bien été dépassée après que les acteurs politiques ont accepté de rediscuter du projet et de conserver la halle. 10 ans après la première réunion où il a été accepté, par l'adjoint à l'urbanisme et en public, de rediscuter des termes de l'opération avec les habitants, les participants s'en souviennent encore. Ils se sont sentis écoutés et entendus, élément fondamental dans toute démarche participative. De son côté, l'adjoint à l'urbanisme insistait sur l'importance de la transparence dans le processus. : « tout doit être dit, rien ne doit être caché » déclarait-il. Au final, des relations de confiance dans le temps de projet semblent s'être instaurées progressivement et durablement entre habitants et pouvoirs publics, ce qui a permis des modalités de dialogue fluides et constructives.

#### 5. Égalité :

Il s'agit de garantir et de s'assurer que tous les participants peuvent s'exprimer et être écoutés et entendus, et ceci de façon égale

Ce principe traduit une préoccupation de traitement impartial des acteurs impliqués

Dans un premier temps, l'enjeu est de garantir à tous une accessibilité égale au dispositif et aux informations nécessaires pour y participer, ce qui recoupe les principes d'inclusion et de transparence, mais en les précisant par l'idée

d'équivalence des conditions d'accès aux instances de débat et au débat lui-même. Ce principe concerne toutefois davantage l'espace d'expression donné aux acteurs une fois qu'ils ont intégré le dispositif.

Plus spécifiquement, il ne s'agit pas seulement du temps de parole distribué, même si celui-ci peut être révélateur mais également de la possibilité laissée aux acteurs de la société civile de s'exprimer sur les différents aspects du projet, ainsi que de reconnaître leurs apports et leurs compétences quels que soient leurs statuts sociaux. Il en va également d'un souci de "considération" à leur égard, de « reconnaissance ».

Comme l'expliquent Loïc Blondiaux et Pierre-Yves Guiheneuf<sup>6</sup>, « *Chacun a déjà fait le constat que la simple disposition d'une salle de réunion (une tribune ou au contraire des sièges disposés en cercle) interfère sur l'expression des participants. On peut aisément faire le même constat en fonction de la durée d'un processus de concertation (qui joue par exemple sur l'interconnaissance entre participants et donc la qualité de leurs échanges), les objectifs posés (qui vont plus ou moins circonscrire les marges de manœuvre existantes), la confiance des participants envers l'initiateur (qui va inciter chacun à adapter sa stratégie), le nombre de participants et le choix de travailler ou non en petits groupes, etc. On voit donc que l'ingénierie de la concertation, loin de constituer un simple enjeu technique relatif à l'organisation des échanges, conditionne la nature des interactions entre les participants, influe sur les résultats, contribue à la satisfaction de chacun.* »

## 6. Intégration :

Ce sixième principe découle des cinq précédents : il concerne l'articulation des dispositifs participatifs avec le processus de projet et la prise en compte des réflexions et des productions des habitants dans le projet urbain.

La portée des dispositifs dépend fortement de leur positionnement par rapport aux temps forts du projet, et plus encore, de leur niveau d'intégration à son ingénierie.

Ce principe suppose que pour être efficiente, la démarche participative soit considérée par les décideurs publics comme faisant intégralement partie du processus de projet, en termes de définition des contenus et d'aide à la prise de décisions. Il s'agit non seulement de faire en sorte que les réflexions qui émanent des dispositifs participatifs interfèrent directement sur la formulation des éléments du projet, mais que la conduite du projet s'organise à partir d'un système d'acteurs structuré à partir de différentes instances, de décision, d'expertise technico-administratives, et d'exploration des problématiques de citoyenneté et d'usages.

<sup>6</sup> Blondiaux L. et Guiheneuf P-Y., 2013, « [Le Développement des pratiques de concertation en France](#) », in Institut de la Concertation, 2013, « [Concertation et participation en France](#) », CITEGO.org.

Une des limites encore très prégnantes est la déconnexion qui a lieu entre processus de projet et processus participatif

Prenons pour exemple la démarche participative mise en place par la Mairie de Paris entre 2002 et 2010 pour le projet de réaménagement du **quartier des Halles de Paris**<sup>7</sup>, démarche appelée « concertation » par les acteurs publics qui a donné lieu à de nombreuses réunions entre maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et représentants associatifs tout au long de l'élaboration du projet.

Or, du point de vue de ce principe d'intégration, l'opération des Halles est symptomatique : en effet, elle a donné lieu à la cohabitation de deux systèmes de régulation distincts :

- D'une part **le système de projet**, avec son mode de régulation structuré par des modalités de conception urbaine, et dont le calendrier interférait plus ou moins clairement sur la « concertation » - sans indiquer en quoi ce système de projet prenait en considération les apports de celle-ci.
- D'autre part **le système de « concertation »**, avec son calendrier et ses instances propres, dont rien n'indiquait dans ses modalités d'organisation comment il s'articulait avec celui du projet. Ce système était presque tautologique, car il n'avait parfois pour but que de faire fonctionner la « concertation », sans finalité d'actions sur l'élaboration du projet.

Le principe d'intégration suppose justement de replacer la question de participation citoyenne dans une dynamique plus large d'implication des différentes parties prenantes à la définition d'une action territorialisée, dans leur diversité, selon qu'ils appartiennent à des sphères politiques, économiques, techniques ou liées à la société civile (habitants, collectifs, associations).

A cet égard, l'exemple des tables de concertation institutionnalisées dans les quartiers à Montréal est intéressant. Elles regroupent à la fois des groupes et des organisations, issus de la société civile, mais également des partenaires institutionnels. Ce qui rassemble les acteurs c'est le territoire, le quartier et l'objet des tables porte autant sur le développement social du quartier dans son ensemble que sur les enjeux de son aménagement.

**Pour aller plus loin :**

Gardesse C., 2011, [La concertation citoyenne pour le projet de réaménagement des Halles de Paris, 2002 - 2010. Les formes de démocratisation de l'action publique en urbanisme et ses obstacles](#), Thèse de doctorat, sous la dir. de J. Zetlaoui-Léger. Lab'Urba, Institut d'Urbanisme de Paris, Université Paris Est.

Gardesse C., 2013, « La double invisibilité des citoyens et de leurs expertises dans un dispositif participatif : le traitement de la dimension métropolitaine du site des Halles de Paris dans le projet de réaménagement du quartier, 2003 - 2010 », in Hamman P. (dir), *Ville, frontière, participation : de la visibilité des*

<sup>7</sup> Gardesse C., 2011 et 2013.



*processus démocratiques dans la Cité*, Programme Villes Invisibles de la Misha et du CRESS à Strasbourg, série « Des textes et des lieux », collection Universités, Editions Orizons. Chapitre 7.

#### **4. INTERVIEW DE GWENNAELLE D'ABOVILLE DE L'AGENCE VILLE OUVERTE**

*La vidéo de l'interview est accessible en ligne sur la plateforme FUN et sera disponible à partir de février 2017 sur le site CITEGO.org.*

1. Du point de vue de ta pratique d'urbaniste, quel est l'intérêt d'organiser une démarche participative ? et plus largement quel sens y trouves-tu et y trouvez-vous à l'agence Ville Ouverte ?
2. Existe-t-il des dispositifs pratiques, des outils, qui te semblent particulièrement pertinents pour la participation habitante ?
3. Une des difficultés de la participation habitante, dont nous avons parlé, est celle de l'inclusion et particulièrement de la mobilisation de certaines populations qui se mobilisent moins spontanément peut-être : quels conseils pourrais-tu donner pour essayer de développer cette sollicitation de publics concernés par les politiques et les projets urbains, mais souvent peu impliqués ?
4. Nous aimerions que tu nous parles un peu des enjeux de la formation : qu'est-ce que signifie, pour toi, former des personnes à la participation des habitants en urbanisme, qu'essayez-vous de leur transmettre ? Qu'est-ce qui te paraît essentiel ?
5. Très concrètement, lorsqu'on est fonctionnaire dans une collectivité territoriale, comment peut-on se former à la participation ?

#### **5. LA PARTICIPATION : APPORTS, ENJEUX ET CONDITIONS**

Nous vous proposons d'étudier les apports de la participation, en nous appuyant notamment sur les cas d'étude présentés précédemment. Nous analyserons les difficultés que peut poser la mise en œuvre d'une démarche participative, du point de vue d'une collectivité locale notamment. Pour terminer, nous exposerons plusieurs ingrédients nécessaires à l'efficacité d'un processus participatif.

##### **5.1. APPORTS ET ENJEUX DE LA PARTICIPATION**

#### **1. Un moyen pour faire remonter les besoins locaux**

La démarche participative constitue en premier lieu un vecteur pour nourrir et soutenir la demande sociale portée ensuite par la maîtrise d'ouvrage urbaine.

Grâce à leur connaissance de leur environnement et à leur compétence d'usage, les habitants permettent une meilleure prise en compte du contexte local dans lequel s'inscrit le projet ainsi que des besoins réels des usagers. En participant, les habitants aident à mieux considérer la dimension sociale d'un projet et, très concrètement, sont en mesure d'alerter sur tel ou tel problème.

C'est ce dont témoignait la chef de Projet DU dans le cas de la **ZAC Pajol** : pour elle, il est important que les projets menés « répondent à des besoins » et c'est un des rôles des processus participatif que de s'en assurer. A ses yeux, l'implication des habitants est nécessaire et utile pour le projet, c'est « une base ».

## 2. Un enrichissement du projet

Par les propositions et les idées qu'ils peuvent émettre, par le travail collectif qu'ils réalisent au travers les processus participatifs, les habitants peuvent concrètement améliorer le projet. Dans le cas de Zac Pajol, ils ont contribué à la définition d'un schéma d'urbanisme et d'éléments de projets ainsi qu'à la conservation des éléments patrimoniaux, comme la halle.

## 3. Une légitimation des décisions publiques et une meilleure appropriation des aménagements urbains

Plus les habitants ont connaissance et adhèrent à un projet, plus ils ont le sentiment d'avoir été pris en compte, plus on peut gager que leur appropriation soit meilleure.

## 4. Donne lieu à un apprentissage pour l'ensemble des acteurs impliqués : que ce soit les professionnels (qu'ils soient élus ou techniciens) ou les habitants

Cet apprentissage peut se traduire pour les habitants par une initiation aux questions urbaines ou aux questions plus techniques d'architecture. Cela peut s'accompagner d'une meilleure compréhension des fonctions et responsabilités des acteurs institutionnels. Par ailleurs, la démarche participative peut donner l'occasion aux habitants d'assimiler des savoir-faire, que ce soit à travers la production de documents contenant des informations, des propositions programmatiques mais aussi des représentations spatiales (cartes, maquettes, visuels). La prise de parole dans une arène publique peut aussi constituer un apprentissage pour les habitants.

De façon symétrique, concevoir et produire des projets urbains en prenant en compte le point de vue des usagers, les écouter, considérer et formaliser leur parole nécessite apprentissage et acculturation de la part des élus et des professionnels.

## 5. Créer les conditions d'un dialogue entre puissance publique et habitants pour une confiance améliorée

La démarche participative donne l'occasion de construire un climat de dialogue (lorsque le principe de transparence est au rendez-vous, cela va sans dire !) de meilleure compréhension à une échelle qui dépasse le projet. Cela ne signifie pas esquiver les conflits qui peuvent exister mais au contraire, mettre au jour les différents points de vue et donner les moyens à toutes les parties d'échafauder un argumentaire pour la mise en discussion et le débat.

Même s'il y a opposition initiale à un projet, de cette **contestation** un processus de concertation peut émerger comme cela s'est déroulé dans le cas de la ZAC Pajol.

De même, ce sont des revendications portées par des mouvements sociaux urbains dans les années 60 et 70 qui sont à l'origine de l'ouverture progressive des processus décisionnels avec les tables de concertation à Montréal.

## 6. Reconnaître la légitimité des habitants, de tous les habitants

Organiser les conditions d'une réelle participation des habitants, c'est avant tout reconnaître leur légitimité à s'exprimer sur des projets publics communs.

Les propos d'une habitante de Vitry qui a participé aux ateliers en témoignent: « si l'atelier nous a appris quelque chose, c'est au moins ça, c'est de se dire que c'est quand même nous les habitants qui connaissons le mieux les choses et pouvons le mieux dire, alors en fonction des contraintes techniques, machin, etc. mais dire voilà... ».

Le rapport Bacque Mechmache (2013) a pointé cette impérieuse nécessité, particulièrement dans les quartiers populaires. Sa première recommandation, donner le droit de vote aux étrangers pour les élections locales, est révélatrice des enjeux sous jacents. Dans cette perspective, prêter une attention particulière aux publics généralement les plus à l'écart des processus participatifs apparaît comme un défi majeur à relever.

### *5.2. LES DIFFICULTES QUE PEUT POSER LA MISE EN ŒUVRE D'UNE DEMARCHE PARTICIPATIVE, DU POINT DE VUE D'UNE COLLECTIVITE LOCALE*

Intégrer la participation des habitants à l'élaboration des projets constitue un enjeu de transformation et de renouvellement des pratiques pour l'ensemble des acteurs impliqués : élus, techniciens. Apprendre à faire autrement nécessite une posture d'ouverture avant tout, mais également une formation et un temps d'acculturation. A propos des ateliers de participation présentés lors de la seconde séquence, une expression du 1<sup>er</sup> adjoint au maire est très parlante : « ça fait bouger les têtes ».

### 5.3. LES INGREDIENTS NECESSAIRES A L'EFFICIENCE D'UN PROCESSUS PARTICIPATIF

#### 1. Un portage politique fort et continu

Comme l'ont montré des recherches récentes sur la participation dans les projets d'écoquartiers, les démarches participatives intégrées obligent la maîtrise d'ouvrage à exposer, argumenter régulièrement publiquement ses choix. De fait, les démarches où l'intensité participative a été la plus importante et les dispositifs les plus articulés au processus de décision, ont fait l'objet d'un portage politique fort tout au long du projet. Celui-ci se traduit par une implication forte des élus qui interviennent à des étapes clés pour :

- préciser les objectifs du projet et de la participation citoyenne,
- expliquer les règles du jeu démocratique et des débats,
- définir les termes de ce qui est négociable ou ne l'est pas,
- rendre compte des arbitrages et de leur motivation.

Dans les démarches les plus avancées, ce rôle est assuré par des élus directement en responsabilité par rapport au projet.

#### 2. L'instauration d'un cadre et une organisation dédiée

L'institution d'un contexte opérationnel favorable est une condition sine qua non pour la mise en œuvre d'une démarche participative, tout comme l'organisation du pilotage politique et technique. La structuration d'un espace de parole, d'échanges, de modalités de faire, de règles (charte de la participation par exemple) sont autant de conditions instaurant les possibilités d'un dialogue. L'organisation des échanges, avec la mise en œuvre d'un processus itératif notamment, doit permettre la clarification et la valorisation du point de vue des habitants, qui sont des ingrédients indispensables pour leur reconnaissance et leur prise en compte.

Par ailleurs, l'externalisation partielle ou entière du pilotage technique peut avoir l'intérêt de réduire le niveau d'influence des élus.

#### 3. Du temps !

Le temps apparaît comme un ingrédient nécessaire à l'information des personnes, leur implication, l'expression de la parole de chacun, la construction des réflexions, etc.

Dans le cas des ateliers à Vitry sur Seine, on a vu que les ateliers qui avaient pour objectif d'élaborer un diagnostic partagé du quartier Capa-Gravier, se sont déroulés pendant 10 mois.

Et pour ce qui est de l'aménagement de la ZAC Pajol, c'est sur plusieurs années que le processus participatif s'est déployé (cf. calendrier présenté en séance 2).

#### 4. Des moyens humains et financiers

La mobilisation d'une Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage spécifique avec des « professionnels de la participation » peut constituer un appui déterminant pour la mise en place d'un processus participatif<sup>8</sup>. Dans tous les cas, un processus participatif requiert des moyens humains et financiers pour élaborer les outils et animer les dispositifs.

#### 5. La possibilité de conduire un processus réflexif et évaluatif

Dans le cas des tables de concertation à Montréal, on a vu que les mouvements sociaux urbains ont été à l'origine d'une plus grande prise en compte du point de vue des usagers.

C'est aussi le cas de la ZAC Pajol ou de bien d'autres projets. On peut aussi citer le cas emblématique du mouvement coordination anti-démolition qui s'est opposé au projet de démolition totale du quartier « La Coudraie » à Poissy : grâce à un important travail de mobilisation et de réflexion, en collaboration avec des architectes le projet initial, a été complètement remodelé.

Bien loin d'être des oppositions stériles, les contributions des mouvements sociaux sont déterminantes dans les processus de démocratisation de prise de décision. En ce sens, ils engagent l'ensemble des acteurs à un processus réflexif et évaluatif de leurs actions, et finalement à une amélioration de l'action publique dans son ensemble.

### REFERENCES

- Blondiaux L. et Guihéneuf P-Y., 2013, « [Le Développement des pratiques de concertation en France](#) », in Institut de la Concertation, 2013, « [Concertation et participation en France](#) », CITEGO.org.
- Fenker M., Gardesse C. et Zetlaoui-Léger J., 2015, « La participation citoyenne dans les projets d'écoquartiers en France : quels "leviers d'expérimentation" ? », in Mermet, L.; Salles, D. (dir.), *Environnement, la concertation apprivoisée, contestée, dépassée ?*, Bruxelles, Éditions De Boeck, pp. 209-231.
- Gardesse C., 2011, [La concertation citoyenne pour le projet de réaménagement des Halles de Paris, 2002 - 2010. Les formes de démocratisation de l'action publique en urbanisme et ses obstacles](#), Thèse de doctorat, sous la dir. de J. Zetlaoui-Léger. Lab'Urba, Institut d'Urbanisme de Paris, Université Paris Est.

<sup>8</sup> Sur ce point, on peut se rapporter aux conclusions du rapport rédigé par Zetlaoui-Léger J. (resp. scientifique), et al., 2013, pour le Ministère de l'Écologie, de l'Environnement et du Développement Durable, Programme Concertation Décision Environnement.

- Gardesse C., 2013, « La double invisibilité des citoyens et de leurs expertises dans un dispositif participatif : le traitement de la dimension métropolitaine du site des Halles de Paris dans le projet de réaménagement du quartier, 2003 – 2010 », in Hamman P. (dir), *Ville, frontière, participation : de la visibilité des processus démocratiques dans la Cité*, Programme Villes Invisibles de la Misha et du CRESS à Strasbourg, série « Des textes et des lieux », collection Universités, Editions Orizons. Chapitre 7.
- Gardesse C., Grudet I., 2015, « [Continuité et discontinuité de l'implication des habitants dans les écoquartiers : le cas de la Zac Pajol à Paris](#) », *Développement durable et territoires*, Dossier Participation habitante et écoquartiers, Vol. 6, n° 2, Septembre 2015.

## POUR EN SAVOIR PLUS

### Ouvrages

- Ademe, Zetlaoui-Léger J. dir., 2015, *Guide méthodologique pour des démarches participatives pour des projets urbains durables, dans le cadre d'Approches Environnementales de l'Urbanisme (AEU2)*. ADEME-Let, Attitudes Urbaines.
- Anselme B., 2000, *Du bruit à la parole, La scène politique des cités*, Editions de l'Aube. 279p.
- Bacqué M.-H., Sintomer Y., Rey H., 2005, *Gestion urbaine de proximité et démocratie participative*, La découverte.
- Biau V., Fenker M., Macaire E., 2013, *L'implication des habitants dans la fabrication de la ville*, Cahiers Ramau n°6, Éditions de La Villette.
- Blondiaux L., 2008, *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*. Seuil, La République des idées.
- Callon M., Lascoumes P., Barthe Y., 2001, *Agir dans un monde incertain, Essai sur la démocratie technique*, Editions du Seuil, septembre.
- Carrel M., Neveu C., Ion J. (dir.), 2009, *Les intermittences de la démocratie, formes d'action et visibilité citoyennes dans la ville*, L'Harmattan.
- Carrel M., 2014, *Faire participer les habitants ? Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires*, ENS Edition.
- Deboulet A., Nez H., 2013, *Savoirs citoyens et démocratie urbaine*, Presses Universitaires de Rennes,
- Dubedout H., 1985, *Ensemble, refaire la ville*, La documentation française.
- Mermet, L.; Salles, D. (dir.), *Environnement, la concertation apprivoisée, contestée, dépassée ?*, Bruxelles, Éditions De Boeck, 424 p..

- Norynberg P., 2001, *Faire la ville autrement, la démocratie et la parole des habitants*, Editions Yves Michel.
- Rui S., 2004, *La démocratie en débat, les citoyens face à l'action publique*, Armand Colin, Paris
- Verdier P., 2009, *Le projet urbain participatif, apprendre à faire la ville avec ses habitants*, ADELS/Yves Michel, Paris. 264p.

## Rapports

- Bacque M.-H., Mehmache M., 2013, [Le pouvoir d'agir. Pour une réforme radicale de la politique de la ville](#), Rapport pour le ministre délégué chargé de la ville.
- Deboulet A. (coord.), 2010, *La rénovation urbaine entre enjeux citadins et engagements citoyens. La citoyenneté urbaine : forme d'engagement et enjeux de solidarité*, Rapport de recherche, PUCA.
- LAVUE, Centre SUD, AITEC, 2011, «*Renouveler les pratiques de conception du projet urbain. Renforcer l'écoute et la coopération entre les professionnels de la ville, les associations et les citoyens en Ile-de-France*». Rapport final projet PICRI.
- LAVUE, 2010, [Renouveler les pratiques de conception du projet urbain: renforcer l'écoute et la coopération entre les professionnels de la ville, les associations et les citoyens en Ile de France](#). Note de présentation. Résumé. Septembre 2010.
- Zetlaoui-Léger J, Fenker M. Heland L., Grudet I. Gardesse C., Weber B., 2013, [La concertation citoyenne dans les projets d'éco-quartiers en France: évaluation constructive et mise en perspective européenne](#), (mandataire Lab'Urba) dans le cadre du programme Concertation, Décision, Environnement (CDE - 2e phase), du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable et de l'Énergie, en collaboration avec La Cambre-Horta faculté d'architecture de l'ULB, la SCET (groupe CDC), les associations 4D et Robin des Villes, 2 volumes, 2009-2013.
- Voir la [note présentation du PICRI](#), 2010.

## Articles

- Bacqué M.-H., Sintomer Y., 2001, « [Gestion urbaine de proximité et démocratie participative](#) », *Les annales de la recherche urbaine*, n°90, septembre, pp. 148-155.
- Bacqué M.-H., 2005, « [Action collective, institutionnalisation et contre-pouvoir: action associative et communautaire à Paris et à Montréal](#) », *Espaces et sociétés*, vol. 4, n° 123, pp. 69-84.
- Bacqué M.-H., Gauthier M., 2011, « [Participation, urbanisme et études urbaines. Quatre décennies de débats et d'expériences depuis "A ladder of](#)

[citizen participation" de S.R. Arnstein](#) », *Revue en ligne Participations*, n°1, pp. 36-66.

- Blondiaux L., 2000, « [La démocratie par le bas : Prise de parole et délibération dans les conseils de quartier du vingtième arrondissement de Paris](#) », *Hermès*, n° 26-27, 256, pp. 323 - 338.
- Carrel M., Rosenberg S., 2011, « [Injonction de mixité sociale et écueils de l'action collective des délogés. Comparaison entre 1970 et 2000](#) », *Géographie, économie, société*, 2011/2, vol. 13, pp. 119-134.
- Cloutier G., Sacco M., 2012, « [Les mouvements sociaux urbains dans les politiques sociourbaines : le cas du quartier Sainte-Marie à Montréal](#) », *L'information géographique*, 2012/1, Vol. 76, pp. 58-73.
- Deboulet A., 2012, « Faire de l'écoute un élément clé du projet », *Les Cahiers*, n°162, [Urbanisme de projet](#), IAU. p.125 - 128.
- Dimeglio P., Zetlaoui-Leger J., 2007, « [Les rapports ambigus entre politiques et citoyens : le cas du réaménagement du quartier des Halles à Paris](#) », *French Politics, Culture & Society*, Vol. 25.2, New-York
- Donzelot J., Epstein R., 2006, « [Démocratie et participation : l'exemple de la rénovation urbaine](#) », in *Esprit*, n°7, juillet, pp. 5-34.
- Sénécal G., Cloutier G., Herjean P., 2007, « [Le quartier comme espace transactionnel : l'expérience des Tables de concertation de quartier à Montréal](#) », *Cahiers de géographie du Québec*, Volume 152, numéro 146, pp. 191-214.
- Toussaint J-Y, Vareilles S., Zimmermann M., 2004 « Le projet urbain : espaces publics et pratiques de concertation. L'exemple de Lyon », in Zepf M. (dir°), *Concerter, gouverner et concevoir les espaces publics urbains*, Presses Polytechniques et universitaires romandes, Lausanne.
- Warin P., 1996, « Une politique de la ville sans les habitants. Les institutions ont la main lourde », *Economie et humanisme*, 338, octobre, pp. 65-71.

## Filmographie

- « [Apprendre à travailler ensemble. Atelier de quartier à Vitry sur Seine \(2010-2011\)](#) » Un film réalisé par Félix Glenn dans le cadre d'un projet PICRI, en collaboration avec le laboratoire Lavue et la Ville de Vitry sur Seine (Centre SUD / Lavue / Ville de Vitry / Conseil Général d'Ile-de-France). Equipe chercheurs : Agnès Deboulet, Rainier Hoddé, Khedidja Mamou (UMR LAVUE CNRS 7218). Responsable des ateliers : Bérangère Deluc. Action financée par la Région Ile-de-France, programme Picri et co-financée par la ville de Vitry-sur-seine.

## Sites internet



Coordination :



[CITEGO.org](http://CITEGO.org)



- [ADELS \(Association pour la Démocratie et l'éducation locale et sociale\), revue territoires](#)
- [GIS Démocratie et participation](#)
- [Revue Participations](#)

